

E 6578

ASSEMBLÉE NATIONALE

TREIZIÈME LÉGISLATURE

SÉNAT

SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2010-2011

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 16 septembre 2011

Enregistré à la Présidence du Sénat
le 16 septembre 2011

**TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE
L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION**

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT.

Décision du Conseil portant nomination de trois membres allemands et de quatre suppléants allemands du Comité des régions



**CONSEIL DE
L'UNION EUROPÉENNE**

**Bruxelles, le 12 septembre 2011 (13.09)
(OR. en)**

14089/11

CDR 58

ACTES LÉGISLATIFS ET AUTRES INSTRUMENTS

Objet: DÉCISION DU CONSEIL portant nomination de trois membres allemands et de quatre suppléants allemands du Comité des régions

DÉCISION DU CONSEIL

du

portant nomination de trois membres allemands et de quatre suppléants allemands du Comité des régions

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, et notamment son article 305,

vu la proposition du gouvernement allemand,

considérant ce qui suit:

- (1) Le 22 décembre 2009 et le 18 janvier 2010, le Conseil a adopté les décisions 2009/1014/UE et 2010/29/UE portant nomination des membres et suppléants du Comité des régions pour la période allant du 26 janvier 2010 au 25 janvier 2015¹.
- (2) Trois sièges de membres du Comité des régions sont devenus vacants à la suite de la fin du mandat de M. Karl Heinz KLÄR, Mme Kerstin KIESSLER et M. Rolf HARLINGHAUSEN. Quatre sièges de suppléants du Comité des régions sont devenus vacants à la suite de la fin du mandat de Mme Nicole MORBLECH, M. Peter STRAUB, M. Michael GWOSDZ et Mme Jacqueline KRAEGE,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

¹ JO L 348 du 29.12.2009, p. 22 et JO L 12 du 19.1.2010, p. 11.

Article premier

Sont nommés au Comité des régions pour la durée du mandat restant à courir, à savoir jusqu'au 25 janvier 2015:

a) en tant que membres:

- Mme Eva QUANTE-BRANDT, *Staatsrätin, Mitglied des Senats der Freien Hansestadt Bremen,*
- Mme Margit CONRAD, *Bevollmächtigte des Landes Rheinland-Pfalz beim Bund und für Europa,*
- Mme Barbara DUDEN, *Mitglied des Europaausschusses der Hamburgischen Bürgerschaft;*

et

b) en tant que suppléants:

- Mme Ulrike HÖFKEN, *Ministerin für Umwelt, Landwirtschaft, Ernährung, Weinbau und Forsten,*
- M. Nils WIECHMANN, *Mitglied des Landtages,*
- M. Heino VAHLDIECK, *Mitglied des Europaausschusses der Hamburgischen Bürgerschaft,*
- M. Peter FRIEDRICH, *Minister für Bundesrat, Europa und internationale Angelegenheiten.*

Article 2

La présente décision prend effet le jour de son adoption.

Fait à ..., le

Par le Conseil
Le président